



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Grangeneuve

Section Agriculture – Sektion Landwirtschaft

Route de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

T +41 26 305 58 00
grangeneuve-agriculture@fr.ch
grangeneuve-landwirtschaft@fr.ch
www.grangeneuve.ch

Grangeneuve, 3 juin 2026

Note

Dossier « Budget » pour présentation d'une demande d'aide financière ou de permis de construire à Grangeneuve, Section Agriculture – Mise à jour 2026 pour la prise en compte du contexte de la filière laitière.

Expéditeur : GN, Section Agriculture,

Destinataire : Mandataires réalisant des budgets

A. Introduction

- > Lors de demande d'aide financière à titre d'amélioration des structures ou de permis de construire dans la zone agricole, il est demandé un « budget d'exploitation » (ci-après « budget »).
- > Le budget vise à présenter le projet et à modéliser la situation de l'exploitation à moyen terme, sur un plan économique et financier, mais aussi organisationnel (par exemple bilan de main-d'œuvre ou de fourrages).
- > Le dossier doit comprendre :
 - un tableau comparant résultats comptables et ceux du budget,
 - un court rapport et
 - une partie calculation.
- > Les exigences sont détaillées dans la présente note.

B. Rôles des intervenants

> Lors de l'établissement d'un budget, 3 intervenants sont actifs. Leurs rôles sont bien distincts.

I. Le demandeur (agriculteur/s -trice/s)

- > Il fournit toutes les informations, données et documents qui sont requis par le mandataire pour faire son travail.
- > Il informe de manière transparente et complète le mandataire sur toutes les questions ayant une incidence sur sa situation (exploitation et personnelle) actuelle ou à venir.
- > Il comprend que les projections à moyen terme représentent la ligne qu'il s'engage à suivre.
- > Par sa signature, il confirme avoir respecté ces éléments et s'engage à atteindre les objectifs décrits.

II. Le mandataire (auteur du budget, conseiller agricole, fiduciaire, etc.)

- > Le mandataire récolte tous les éléments dont il a besoin pour l'établissement du budget.
- > Il conduit des investigations (étude de documents, visite, entretien, etc.) jusqu'à ce qu'il dispose de toutes les réponses à ses questions.
- > Il prend connaissance de la situation et du projet en cours.
- > Sur la base des informations dont il dispose, il établit le budget qui représente la situation réaliste après réalisation du projet.
- > Dans le rapport qu'il rédige, il résume les réflexions qui ont eu lieu et explicite les différences pratiques et économiques engendrées par le projet par rapport à la situation actuelle.
- > Il évite de prendre position sur l'octroi des aides financières.
- > Par sa signature, il confirme la plausibilité (technique et économique) de la situation représentée.
- > Il remplit le formulaire AGR 13 attestant la viabilité économique à long terme du projet selon l'art. 34 al. 4 let. c OAT pour les projets avec demande de permis de construire dans la zone agricole.

III. Grangeneuve, Section agriculture, Secteur Améliorations des structures

- > Grangeneuve, Section Agriculture, Secteur Améliorations des structures, traite le dossier administratif, conformément aux bases légales fédérales et cantonales et aux usages.
- > S'il s'agit d'une demande d'aide financière, elle prépare le dossier en vue du préavis de la Commission pour l'amélioration des structures en agriculture (CASA) et de la prise de décisions par l'autorité compétente (Grangeneuve, DIAF ou Conseil d'Etat).
- > Outre la décision d'octroi, elle se détermine sur toutes les questions relevant de la garantie des prêts accordés.

C. Document à produire, partie « Comparaison comptabilité-budget »

- > La comptabilité est la mesure des résultats passés. Le budget est la présentation des résultats futurs attendus. La base de travail pour la réalisation d'un budget étant les résultats comptables, il s'agit de faire un trait d'union entre l'un et l'autre.
- > Selon le principe de la « traçabilité des résultats », il s'agit de démontrer comment, d'un résultat comptable de « X », on arrive à un résultat de budget de « Y ». Le but est de mettre en évidence les différences importantes entre l'un et l'autre et ainsi de démontrer aisément au destinataire la provenance des écarts. Le lecteur s'économise un travail (doublon) long et fastidieux de recherche des différences.
- > Etablir un tableau avec les colonnes suivantes :
 - Résultats comptables des 3 dernières années ;
 - Moyenne des résultats comptables des 3 dernières années ;
 - Résultats du budget ;
 - Mise en évidence des différences significatives entre moyenne des comptabilités et budget ;
 - Marquage des différences significations (par exemple par a), b), etc.) afin d'identifier les éléments qui seront décrits dans a partie « rapport » (voir point D IV).
- > Si le mandataire estime qu'il est plus pertinent de comparer les résultats du budget par exemple à seulement 2 années comptables pour une rubrique, il l'expliquera dans la partie « Rapport » (par exemple suite à un changement important de la structure).

D. Document à produire, partie « Rapport »

Un court rapport accompagne les calculs économiques et financiers. Il est synthétique, d'une taille de 1 à 3 pages A4.

Il comprend obligatoirement les rubriques suivantes :

I. Description et objectifs du projet

- > En quelques phrases, décrire la situation et le projet en cours. Ce paragraphe permet à son lecteur de s'assurer que le budget fourni correspond au projet en cours.

II. Structure future de l'exploitation / Organisation, forces de travail

- > Décrire la structure et l'organisation de l'exploitation après réalisation du projet en cours et à moyen terme. Mettre l'accent sur les éléments qui vont changer (par exemple : père prend sa retraite, location de 15 ha supplémentaires, réalisation du travail supplémentaire consécutivement au projet en cours, etc.)

III. Activités annexes

- > Décrire les activités annexes éventuelles des époux, à titre de salarié ou d'indépendant.

IV. Sources d'information, hypothèses de calcul, analyse de sensibilité

- > Décrire les sources d'information (par exemple : comptabilités 2019-2022) et l'origine des chiffres. Surtout important pour les éléments nouveaux sur l'exploitation.
- > Rappeler les éléments de sécurité intégrés dans le budget. A titre d'alternative, donner les principes et conclusions d'une analyse de sensibilité.

V. Explication des écarts entre les comptabilités de références et le budget

- > Se rapporter au tableau comparatif comptabilité-budget (voir point C ci-dessus), expliquer les différences significatives ;
- > Le commentaire doit expliquer la différence, pas le résultat. Exemple, si la marge brute des productions augmente de Fr. 47'000.-, l'explication pourrait être :
 - Production laitière augmentée de 100'000 kg, soit 14 vaches à 7'000 kg, soit 23 UGB avec la remonte. $23 \text{ UGB} \times 3'000.- \text{ MB/UGB} = \text{augmentation MB } 69'000.-$.
 - Parallèlement, augmentation de la surface fourragère de 11 ha pour alimenter l'effectif supplémentaire et diminution de 11 ha de grandes cultures de 11 ha à 2'000.- $\text{MB/ha} = \text{diminution MB } 22'000.-$.
 - $\text{Fr. } 69'000.- - \text{Fr. } 22'000.- = \text{Fr. } 47'000.-$.

VI. Liquidités pour la phase de transition/croissance

- > Un budget sert essentiellement à représenter une situation future « en roulement ».
- > Cependant, pour arriver à la situation nouvelle, il peut se dérouler du temps où il peut y avoir des investissements supplémentaires à faire, par exemple :
 - Augmenter son troupeau de vaches : il faut acheter les vaches supplémentaires immédiatement, vraisemblablement aussi des vaches prêtes durant quelques années avant que la chaîne d'élevage suive ;
 - Commencer une production d'engraissement : il faudra financer la production de la première série, voire d'une partie de la deuxième : achat des animaux, d'aliments et de tous les intrants, salariés supplémentaires.
 - Louer des hectares supplémentaires : payer les avances de cultures semences, engrais, etc.
- > Ces éléments doivent être réfléchis, décrits ici et intégrés à la planification financière.

VII. Autres informations importantes

- > Le mandataire peut mentionner ici des événements ou des éléments dont il a connaissance et qui impacteront l'exploitation et ses résultats, ainsi que des événements futurs, mais non pris en compte dans le budget (appartement cédé en droit d'habitation = revenu locatif supplémentaire à moyen/long terme).

E. Document à produire, partie « Calculation »

I. Règles générales

- > Réaliser le budget d'exploitation sur la base du logiciel PlanaFRI, Planète (Betvor) ou Strataplan (HAFL) ;
- > Établir le budget à partir des boucllements comptables des 3 dernières années. Un budget déposé après le 1er mai devra comprendre les résultats de l'année précédente ;
- > Présenter une page de décompte personnel lors de budgets calculé dans le cadre d'association ou de communauté partielle ou totale. Ce décompte réalisé pour **chacun** des membres doit démontrer leur capacité à faire face à leurs obligations financières respectives.

II. Eléments de sécurité

- > Prévoir un investissement annuel en immobilisation correspondant à la réalité (par ex. moyenne 5 ans), mais au minimum de 700 francs par ha (référence : moyenne cantonale des amortissements comptables des équipements calculés par GN 2021). Un montant inférieur doit être justifié et commenté. Les montants des leasings doivent être déduits des frais Machines et tractions et comptés comme investissement de renouvellement ;
- > Utiliser le prix moyen (Fr./kg) des 5 dernières années reçu par l'exploitant pour établir la marge brute du lait. Pour le lait d'industrie, utiliser le prix le plus bas des 12 derniers mois si celui-ci est inférieur à la moyenne des 5 dernières années. Le prix mensuel est le prix net obtenu par le producteur, auquel on rajoute les suppléments de la Confédération (TSM), ainsi que la déduction saisonnière, au cas où celle-ci avait été retirée du mois en question ;
- > Prévoir une réduction annuelle du revenu de 1 cts/kg pour le lait d'industrie et 2 cts/kg pour le lait de fromagerie. Pour le lait d'industrie, dans le cas où le prix le plus bas des 12 derniers mois est utilisé, la réduction de 1 cts/kg n'est pas nécessaire ;
- > Le dossier doit présenter le prix d'équilibre de la branche de production la plus importante (par exemple x cts./kg de lait ou y Fr./kg PV des porcelets). Ce prix est celui qui permet d'obtenir une VTNG moyenne nulle, sur les 6 années de planification ;
- > Prévoir une réduction annuelle de 1% par année pour les autres marges brutes ;
- > Calculer la charge des emprunts bancaires avec au minimum 4% d'intérêts et 2% de remboursement. Tous emprunts familiaux ou autres, ne faisant pas l'objet de contrat de remboursement spécifique doivent également être calculés avec la règle du 4% d'intérêt et 2% de remboursement, pour autant que ce soit bien des emprunts à long terme et que le contrat de prêt ne soit pas plus contraignant ;
- > Prévoir des dépenses privées minimales de 45'000 francs pour une personne seule (40'000 francs la première année augmentant progressivement à 50'000 francs la sixième année) et de 60'000 francs pour un couple en l'absence d'indication contraire. Les versements faits à titre de prévoyance (2^e ou 3^e pilier) doivent être déduits de la consommation réelle, s'ils servent de remboursement indirect et font doublon avec les 2% mentionnés ci-dessus. Les maintenir s'il s'agit d'une prévoyance supplémentaire et contractuelle.

Le contenu de ce document a été rédigé le 23.03.2023 et modifié le 03.06.2026. Il est sujet à changement dans le temps.